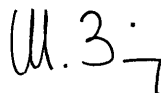


Attestation d'utilisation AEAI n° 20368

Groupe 222	Vitrages verticaux
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz
Fabricant	Forster Profilsysteme AG 9320 Arbon Schweiz
Produit	FORSTER PRESTO 50/60, E 30, PROFILE IN STAHL UND EDELSTAHL
Description	Cloison en profilés d'acier FORSTER PRESTO 50, vitrage INTERFLAM E (10mm, Lmax=2834mm, Smax=3,9m2)
Utilisation	E 30-RF1 Htest=4000mm Utilisation voir p. suivantes/internet
Documentation	CTICM, Maizières-les-Metz: Prüfbericht '03-G-381' (03.06.2004); ift, Rosenheim: Gutachterliche Stellungnahme '15-001004-PR03 (GAS-F12-01-de-01)' (15.04.2015)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1364-1
Appréciation	Classe de résistance au feu: E 30
Durée de validité	31.12.2020
Date d'édition	11.11.2015
Remplace l'attestation du	01.01.2015

Organisme de reconnaissance des
autorités cantonales de protection incendie



Michael Binz



Gérald Rappo



n° AEAI 20368

Groupe 222	Vitrages verticaux		
Requérant	Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 Postfach 400 9320 Arbon Schweiz	Durée de validité	31.12.2020
Produit	FORSTER PRESTO 50/60, E 30, PROFILE IN STAHL UND EDELSTAHL		

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, annexe A, chap. A5.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions linéaires des vitres.
- Modification du ratio géométrique des vitres sous réserve que la plus grande dimension de la vitre et sa surface ne soient pas augmentées.
- Diminution de la distance entre montants ou traverses.
- Diminution des entraxes des fixations.
- Augmentation des dimensions des montants du châssis.
- Modification de l'angle de l'installation supérieure à 10° par rapport à la verticale.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3 m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax = illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Aucune extension en hauteur n'est permise au-delà de la hauteur d'essai: Hmax=4000mm

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachtliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-001004-PR03 (GAS-F12-01-de-01) du 15.04.2015

- Profilé: acier/acier fin
- Pyrodur 14mm, Lmax=2864mm, Smax=3,98m²
- Pyroclear 6/10mm, Lmax=3000mm, Smax=4,1m²
- Pyrosswiss 6/8mm, Lmax=1500mm, Smax=3,75m²
- Pyran-S 5mm, Lmax=3600mm, Smax=6,48m²
- Interflam 8mm, Lmax=2830mm, Smax=3,82m²
- Interflam 10mm, Lmax=2850mm, Smax=4,56m²
- Fireswiss 6/8/10, Lmax=2770mm, Smax=3,63m²
- Panneau BxH=1724x1154mm